

Séance du : 12 avril 2023

n° 30 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 avril 2023, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 12 avril 2023 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence du quatrième Vice-Président Mr Serge SERRANO.

M. Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT.

Serge BARTHES, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Dominique GUIRAUD, Pierre MONOD, Serge SERRANO, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN

En exercice : 63

Présents : 14

Avaient donné pouvoir :

Olivier GUERRA à Virginie MIR

Nombre de voix : 15

Excusés :

Sophie ADROIT, Sandrine CAMPGUILHEM, Catherine LATCHE,

Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Alain MERCIER, Marc METIFEU, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Hervé RAMONDA, Alain SCHMIDT

Objet : Mandat au Président pour la signature du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu le Contrat de ruralité signé entre le PETR du Pays Lauragais et l'Etat sur la période 2018-2020,

Vu le Contrat Territorial Occitanie signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées sur la période 2018-2021 et ses dispositifs bourgs centre et dotation expérimentation – innovation,

Vu la délibération n°58/2021 du 9 décembre 2021 autorisant Monsieur le Président à signer le CTO sur son nouveau programme,

Monsieur le Vice-Président rappelle que le PETR était déjà signataire d'un Contrat Territorial avec la Région Occitanie sur la période 2018-2021 (précédé d'un CRU). Une nouvelle période de contractualisation s'est ouverte, donnant lieu à une période d'élaboration et d'échanges avec l'ensemble des partenaires du contrat.

Par délibération n° 58/2021 du 9 décembre 2021, le comité syndical avait donné mandat au Président pour la signature du futur Contrat Territorial Occitanie.

Ce dernier, basé sur le projet de territoire du PETR, est en cours de finalisation, comme les 56 autres CTO de la Région.

Il sera finalisé par le biais d'un comité de pilotage début mai et sera proposé à délibération de chaque communauté de communes.

Le CTO 2022-2028 du Pays Lauragais comporte un contrat cadre et des fiches mesures opérationnelles dont 2 dédiées à la dotation expérimentation – innovation de la région. Le dispositif Bourg-centre est conçu comme un sous-ensemble du CTO. 14 communes du PETR sont éligibles sur le territoire du PETR du Pays Lauragais (Belpech, Bram (PVD), Castelnaudary (PVD), Fanjeaux, Montréal, Nailloux, Revel (ACV), Sorèze, Villefranche-de-Lauragais (PVD), Caraman (PVD), Calmont, Lanta, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille et Salles-sur-l'Hers).

Monsieur le Vice-Président précise que le CTO donnera lieu à l'examen en comité de pilotage de programmes opérationnels chaque année. Tout projet non inscrit dans cette maquette financière ne sera pas soutenu par la Région.

Le projet de CTO 2022-2028, en cours d'analyse par les services régionaux qui sera proposé en comité de pilotage est annexé à la présente délibération. Il donnera également lieu à des délibérations de chaque des 4 communautés de communes membre du PETR.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

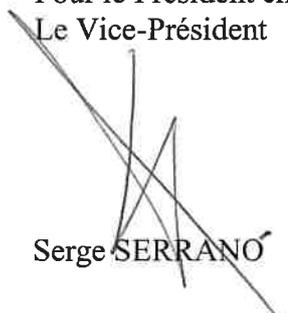
99_DE-031-200050938-20230412-30_2023-DE

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer le CTO du Pays Lauragais et ses sous dispositifs, dont les contrats Bourg-centres, sur la période 2022-2028,
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 avril 2023

Pour le Président empêché
Le Vice-Président


Serge SERRANO

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com